BAINVILLE SUR MADON

# BULLETIN MUNICIPAL

# 2024

Tél : 03.83.47.07.42

http://www.bainvillesurmadon.com
http://www.facebook.com/mairiebainvillesurmadon

# La Vaux IMMOBILIER

## Julie HUDELEY

**Votre Conseillère en Immobilier**

**( Réseau immobilier de 8 agences )**

## Pour votre Sécurité et votre Confort

**Julie sera à vos cotés pour la vente de votre MAISON !**

VLV Prestige


**Mail : jh@lavauximmobilier.com**

**Site Internet : www.lavauximmobilier.com**

**Mobile : 06 73 47 36 90**

**Fixe : 03 83 37 68 77**

Agence de Maizières

Agence de Neuves Maisons

- *Estimation offerte et tous les diagnostics offerts*

# Le mot du Maire

**Bainvilloises, Bainvillois**

**En 2024, restons actifs et gardons nos valeurs républicaines**

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2024.

Qu'elle vous apporte bonheur, prospérité et santé ! Qu'elle soit prometteuse et faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels. Qu'elle soit enfin synonyme d'une vie meilleure, notamment pour nos concitoyens étant dans la souffrance, la peine ou les difficultés.

L'année 2023, qui vient de s'achever, restera encore celle de la Guerre en Ukraine, qui s'enlise dans un hiver meurtrier, gangrenant les rapports de force internationaux.

Pire encore, le conflit israélo-palestinien, qui renaît depuis octobre 2023, fracture à nouveau le monde en deux camps, paraissant irréconciliables.

La montée des extrémismes, dans les gouvernements et dans les populations, fait alors perdre tout discernement face aux grands enjeux actuels.

En plus d'une inflation récurrente et impactant notre pouvoir d'achat par l'augmentation générale des prix, nous sommes à l'aube d'une crise immobilière, marquée par des taux d'intérêt ayant quadruplé en deux ans.

Cependant restons optimistes.

Je tiens à saluer l'engagement de mon équipe, et en profite pour les remercier chaleureusement pour leurs actions en faveur des Bainvillois.

Cet édito, me permet de mettre en lumière le travail de nos agents communaux. En effet, qu'ils soient à l'école, aux services techniques, et à l'administration, tous ont la même volonté de préserver et d'améliorer la qualité de vie à Bainville-sur-Madon.

## SOMMAIRE


Le mot du maire
Conseil Municipal
Présentation du personnel
Finances / budget
Actions internes
Ecole / Jeunesse
Urbanisme
Sport
Notre histoire
Environnement et développement durable
Solidarité
Cérémonies patriotiques
Vie pratique



**Publication, Photos, Maquette, Publication**

Mairie de Bainville-sur-Madon

**Impression**
Imprimerie 2G - TONNOY

Dans notre belle commune, nous avons des services de proximité de qualité, de nombreux bâtiments, infrastructures sportives et espaces verts qui les mobilisent tout au long de l'année.

Pour 2024, j'ai envie de partager avec vous ce qui me motive chaque jour à braver les difficultés financières, les lenteurs administratives, et le manque de soutien de l'Etat envers ses élus.

Pour maintenir le dynamisme et l'attractivité de notre commune, grâce au travail de l' équipe municipale, en place depuis 3 ans, je souhaite notamment que le projet de lotissement, rue Jacques Callot, voit enfin le jour.

En matière d'environnement, nous allons entamer la végétalisation de notre cimetière ; réparer le mur de celui-ci, côté rue ; poursuivre le plan d'élagage et le fleurissement de la commune par des plantations peu gourmandes en eau.

Au niveau de la sécurité, nous allons relancer le projet de vidéoprotection car celui-ci n'a pas reçu, en 2023, le soutien de la préfecture et de nos parlementaires siégeant en commission de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Nous allons également installer des coussins berlinois dans différentes rue de la commune, afin de faire baisser la vitesse des véhicules.

La transition écologique devenant nécessaire, nous allons programmer la rénovation des bâtiments communaux. L'éclairage public, en led, sera ajusté pour faire baisser l'intensité, de 21h à 5h, afin de réduire d'environ 30% nos émissions de gaz à effet de serre.

Le conseil municipal travaille sans relâche au sein de la commune et dans l'intercommunalité, pour construire un cadre de vie répondant à vos besoins, en entretenant notre patrimoine communal, nos voiries, notre réseau d'assainissement et nos mobilités douces.

Toujours actives et pleines d'idées, nos associations permettent de créer un lien social et convivial d'importance. Nous nous en réjouissons et je vous invite, plus que jamais, à les rejoindre. Ainsi, si vous n'êtes pas encore bénévoles dans l'une d'entre elles, franchissez le pas et devenez les artisans de la vitalité communale.

Nos commerçants ont aussi plus que jamais besoin de vous, en raison de la crise énergétique et la baisse du pouvoir d'achat. Voilà pourquoi il faut continuer à les aider en 2024, en les soutenant et vous rendant chez eux pour que leur activité perdure.

Pour conclure, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de Bainville-sur-Madon, qui ont rejoint notre belle commune en 2023.

**Benoit Sklepek**

*Maire de Bainville-sur-Madon*

# Conseil municipal

Le conseil municipal se réunit régulièrement pour délibérer des actions importantes concernant notre commune : vote du budget, commandes publiques, ouverture de poste (R.H), marchés publics. Il est composé de 15 membres : 12 élus de la liste majoritaire et 3 élus de la liste minoritaire.

Pour des raisons personnelles et professionnelles, M. MOUGEL ne peut plus assurer ses fonctions d'adjoint au maire et devient conseiller municipal ; et Mme BAR-PEIGNIER laisse son mandat de conseillère municipale pour renforcer notre secrétariat de mairie en tant qu'agent contractuel.

**Benoit SKLEPEK**
Maire et délégué au tourisme à la CCMM
Président des commissions municipales
maire@bainvillesurmadon.com

**Sylviane BALERET**
1ère adjointe
Ecole, Finances/RH, CCAS, ICN, Solidarité, CCID, SIVU, Jeunesse
sylviane.baleret@bainvillesurmadon.com

**Catherine LECLERE**
2e adjointe
Urbanisme/Travaux, Finances/RH, Développement Durable, CCID, SIVU
catherine.leclere@bainvillesurmadon.com

**Olivier PETIT**
3e adjoint
Culture, Sport et Animations, Solidarité, ICN, Jeunesse
olivier.petit@bainvillesurmadon.com

**Sébastien MOUGEL**
Conseiller
Sport, Animations, CAO, ICN
sebastien.mougel@bainvillesurmadon.com

**Laurence BASTIEN**
Conseillère
CCAS, Finances/RH, Culture, Sport et Animations, Solidarité, Travaux, CAO, CCID, Contrôle des listes électorales, SIVU
laurence.bastien@bainvillesurmadon.com

**Jean-Baptiste HERREYE**
Conseiller
Urbanisme/Travaux, Finances/RH, CAO, CCID, SIVU
jb.herreye@bainvillesurmadon.com

**Benjamin SUTTER**
Conseiller
ICN, Culture, Sport et Animations, École, Développement durable, CCID, Contrôle des listes électorales
benjamin.sutter@bainvillesurmadon.com

# Conseil municipal

**Joël DRON**
Conseiller
Finances/RH, Solidarité, CCAS, Travaux, Ecole, SIVU, CAO
joel.dron@bainvillesurmadon.com

**Benoît DUPONT**
Conseiller
Culture, Sport et Animations
benoit.dupont@bainvillesurmadon.com

**Faustino GOMES**
Conseiller
Développement durable, Ecole, CCID
faustino.gomes@bainvillesurmadon.com

**Didier BATAILLARD**
Conseiller*
Finances, ICN, Culture, Sport et animation, Urbanisme/Travaux, Dév. durable
dbataillard@yahoo.fr

**Héloïse ETTINGER**
Conseillère
CCAS, Solidarité, Ecole, CCID, Contrôle des listes électorales
h.ettinger@tabletteslorraines.fr

**Daniel PIERRE**
Conseiller
CAO

* Photo non communiquée

## Lexique des commissions

**CAO :** Commission d'Appel d'Offres.
**ICN :** Information, Communication et Numérique.
**SIVU :** Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
**CCID :** Commission Communale des Impôts Directs.

## Démissions et nominations

**Démission : Audrey BAR-PEIGNIER**

# Présentation du personnel communal

## Mairie - Secrétariat

**Attributions :**
Accueil du public, état-civil (Naissances, mariages, pacs, décès), urbanisme (Permis de construire, certificats d'urbanisme, DP), paie (Etablissement des bulletins, cotisations, déclarations, traitement des arrêts maladie), comptabilité, facturation, établissement du budget, gestion du patrimoine communal (Patis, locations, concessions), archivage.

**Personnel :**
Christelle FABRE
Stéphanie GREMILLET-LECLERE
Audrey BAR-PEIGNIER
→ secretariat@bainvillesurmadon.com

**Responsable autorité territoriale:**
Maire

## Ecole et service périscolaire

**Attributions :**
Accueil des enfants (école, garderie), service des repas, gestion/pointage des présences/repas, Animations.

**Personnel :**
Céline GONZATTO
Armelle HELLER
Lolita NICOLAS
Nathalie SCHMITT
Prisca SERY
→ periscolaire@bainvillesurmadon.com

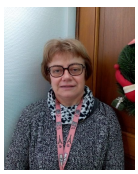

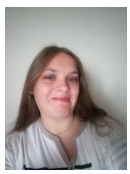

**Responsable :**
Maire et 1ère adjointe (Mme BALERET)

## Service technique

**Attributions :**
Entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, réparation des dégradations, mise en place des décorations, etc...

**Personnel :**
Thierry LAVEUF
Ludovic MASSON
Arnaud MARCHAL

**Responsable :**
Maire et adjoint (Catherine LECLERE)
→ travaux@bainvillesurmadon.com

# Finances

Le budget de fonctionnement recouvre toutes les recettes et dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement normal de la commune.

Les excédents budgétaires viennent alimenter le budget d'investissement.

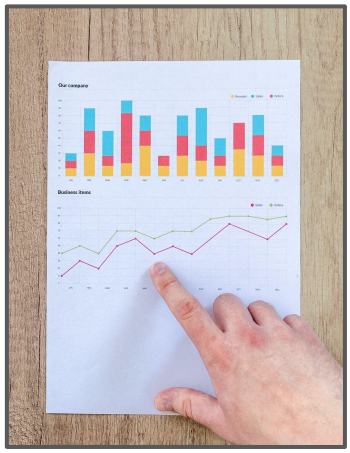

## Budget de fonctionnement 2023

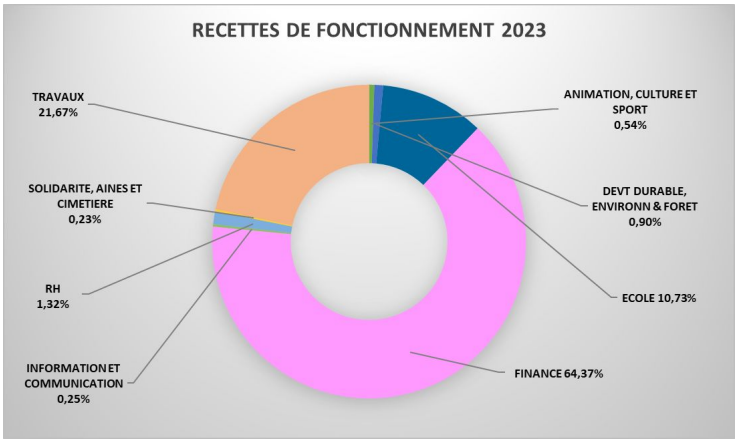


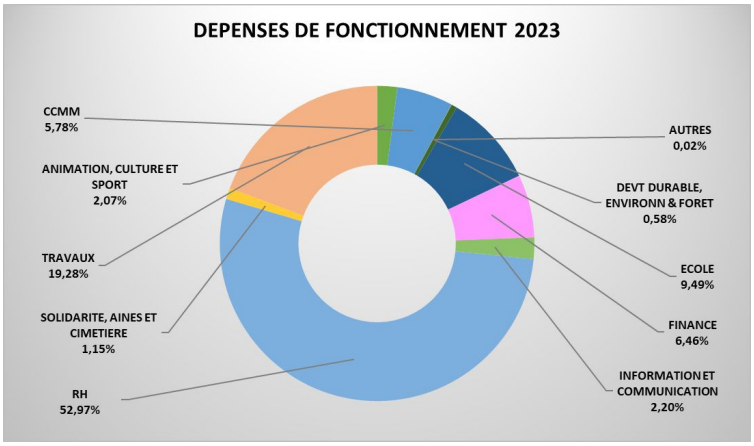


| FONCTIONNEMENT | COMMISSION | RECETTES |
|---|---|---|
| | ANIMATION, CULTURE ET SPORT | 4 655,00 |
| | CCMM | |
| | AUTRES | 0,00 |
| | DEVT DURABLE, ENVIRONN & FORET | 7 810,32 |
| | ECOLE | 93 091,92 |
| | FINANCE | 558 733,58 |
| | INFORMATION ET COMMUNICATION | 2 150,00 |
| | RH | 11 442,91 |
| | SOLIDARITE, AINES ET CIMETIERE | 1 995,00 |
| | TRAVAUX | 188 104,36 |
| | **Total** | **867 983,09** |

| FONCTIONNEMENT | COMMISSION | DEPENSES |
|---|---|---|
| | ANIMATION, CULTURE ET SPORT | 15 021,55 |
| | CCMM | 42 001,54 |
| | AUTRES | 152,12 |
| | DEVT DURABLE, ENVIRONN & FORET | 4 190,35 |
| | ECOLE | 69 024,89 |
| | FINANCE | 46 961,74 |
| | INFORMATION ET COMMUNICATION | 16 028,72 |
| | RH | 385 212,38 |
| | SOLIDARITE, AINES ET CIMETIERE | 8 352,61 |
| | TRAVAUX | 140 225,84 |
| | **Total** | **727 171,74** |

# Finances

Les investissements en 2023 :

- Autolaveuse pour l'école
- Ordinateurs portables
- Equipement pour terrain de foot (buts, filets...)
- Appareil photo de surveillance pour le city stade
- Armoire forte pour la mairie
- Remplacement de la porte de l'école
- Barrières de sécurité devant l'école

## Budget d'investissement 2023

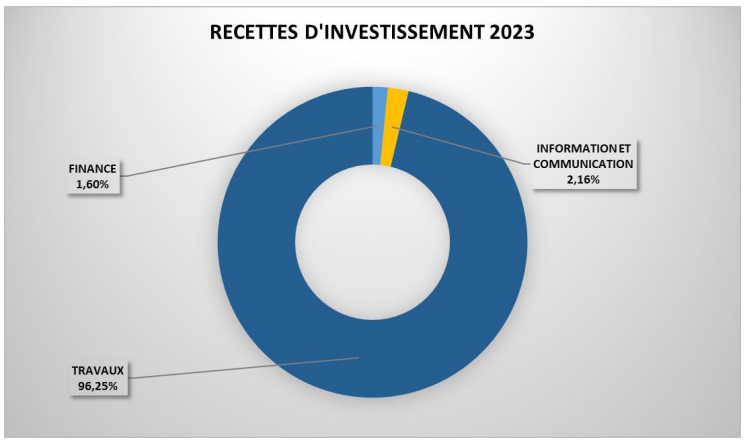


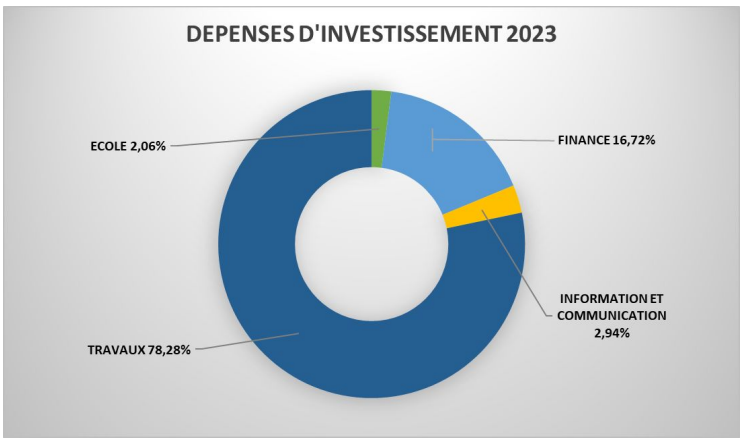


| INVESTISSEMENT | COMMISSION | RECETTES |
|---|---|---|
| | ECOLE | |
| | FINANCE | 2 398,64 |
| | INFORMATION ET COMMUNICATION | 3 232,00 |
| | SOLIDARITE, AINES ET CIMETIERE | |
| | TRAVAUX | 144 322,33 |
| | **Total** | **149 952,97** |

| INVESTISSEMENT | COMMISSION | DEPENSES |
|---|---|---|
| | ECOLE | 3 262,03 |
| | FINANCE | 26 497,28 |
| | INFORMATION ET COMMUNICATION | 4 651,87 |
| | SOLIDARITE, AINES ET CIMETIERE | 0,00 |
| | TRAVAUX | 124 037,71 |
| | **Total** | **158 448,89** |

Les travaux de mise en place de la télésurveillance n'ont pas commencé et les travaux pour la mise en place du panneau numérique sont en attente de planification.

# Etat Civil

**Naissances**

Nous souhaitons la bienvenue aux 9 enfants, nés en 2023

**Mariages**

La municipalité a célébré 2 mariages en mairie au cours de l'année.

**Baptêmes républicains**

Félicitations aux 3 "baptisés" en mairie.

**Décès**

18 décès ont été recensé au cours de l'année (Incluant l'OHS) dont 5 Bainvillois.

## Cérémonie des voeux 2023 et 2024

## Projet école à vélo 2023

Les élèves de CM1 et CM2 ont encore participé au projet vélo de la CCMM.

Le vendredi 16 juin 2023, les scolaires se sont rendus, à vélo, à Nancy, en posant sur la Place Stanislas.

Après l'effort de l'aller, ils ont dégusté des glaces et se sont rafraîchis  dans le Parc de la Pépinière.

## Ecole ouverte - Eté 2023

L'Ecole Ouverte (ou Vacances apprenantes) s'est déroulée durant 2 semaines, du 14 au 25 août 2023. 45 enfants et 5 enseignants y ont participé.

Les matins ont été consacrés au soutien scolaire avec révisions de ce qui a été vu l'année passée.

Les repas du midi ont été préparés par les Chtis Lorrains.

Les après midis, les enfants ont participé à différentes activités sportives, culturelles et de loisirs : accrobranche, baignade, découverte de Nancy, Cosmickids, Laser games, jeux d'eau, trampoline...

## Ecole ouverte - Toussaint 2023

Une trentaine d'enfants a participé à cette nouvelle session de deux semaines.

Au programme : soutien et révisions les matins ; et activités culturelles et sportives les après-midis ( escalade, poney, trampoline, magie, Halloween, cinéma, crêpes party, jeux de société, Fort aventure.

# Ecole

**Semaine du goût**

Les CM1 et CM2 ont testé les petits déjeuners du monde

Les CE1 et CE2 ont dégusté du chocolat et des pates à tartiner.

Les CP et CE1 ont testé les fruits d'automne

Les GS ont gouté les saveurs salées, sucrées, acides et amères

Les TP, P et M ont mangé des pommes

# Ecole

A l'initiative de la directrice et des enseignantes de l'École Jacques Callot, plus de 150 enfants et parents ont défilé, jeudi 15 décembre 2023, vers 18h, dans les rues de Bainville à la lumière de lampions multicolores.

Le cortège a démarré de l'école pour emprunter ensuite la Rue Callot, la Rue de la Gare, la Rue Le Comte et la Rue du Cimetière.

Après la déambulation, tout le monde a rejoint la salle des fêtes, crêpes, chocolat chaud, jus d'orange et vin chaud attendaient petits et grands.

Un beau moment de partage !

# Périscolaire et Bainvi'loups

Pendant les vacances de février 2023, les enfants se sont rendus à la Filoche pour des jeux et on déjeuné à l'Intermaché de Neuves-Maisons.

En mai 2023, c'était journée pyjama.

En juin 2023, place au repas habituel de fin d'année à l'Espace Loisirs ; un pique nique a été offert aux enfants.

En juillet 2023, c'était la boom de fin d'année...

Chez les Bainvi'loups, les enfants ont fait du camping à l'Espace loisirs.

Aux vacances de la Toussaint, les enfants sont allés au Musée aquarium de Nancy.

Et en fin d'année, les enfants ont réalisé des décorations de Noël !

# Travaux

**Ecole Jacques Callot et périscolaire :** Les abords de l'école Jacques Callot et du périscolaire sont désormais sécurisés par des barrières fixes ; une partie de celles-ci a été endommagée par un camion peut de temps après. La commune est dans l'attente de la réponse de l'assurance. Les portes d'accès ont été entièrement poncées et repeintes.

**Rue de la gare** : Réfection de la couche de roulement.

**Rue des Aulnes** : Travaux de terrassement après renouvellement d'un branchement de gaz par GRDF.

**Rue Le Comte et Chemin du cimetière** : Travaux pour branchement ENEDIS et installation de l'antenne de téléphonie mobile (en juillet 2023 et faisant suite à un projet de longue date avec une réunion publique (16 février 2023).

**Rue Callot** : Travaux pour renouvellement d'un branchement.

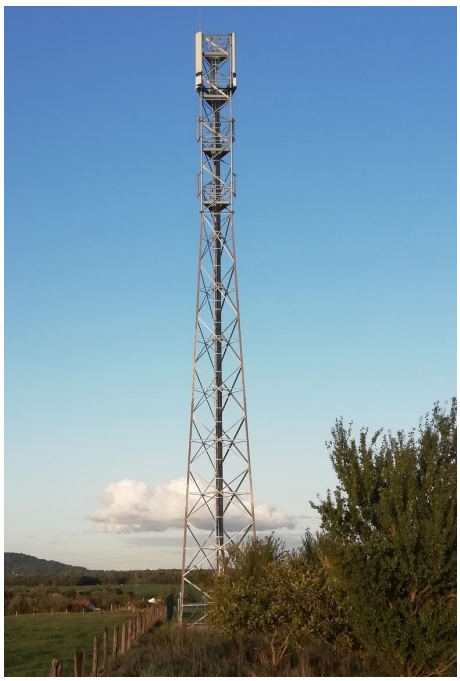

# Travaux

## LES DÉMARCHES

**1 Se renseigner sur les règles applicables au terrain en consultant le document d'urbanisme de la commune(1), soit :**
- Sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ;
- Sur la cartographie de Terres De Lorraine Urbanisme (TDLU) carte : « consulter le cadastre » https://cartographie.terresdelorraine.org/portail ;
- Auprès de la commune(1).

**2 Compléter le formulaire CERFA, soit :**
- Directement sur le Guichet Unique, en vous créant un compte « Particulier » https://terresdelorraineurbanisme.geosphere.fr/ ;
- En téléchargeant le formulaire sur le site www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème, Logement, Urbanisme, Autorisations d'urbanisme) ;
- En retirant un formulaire papier en commune(1).

**3 Déposer le dossier complet, soit :**
- Sur le Guichet Unique, précité ;
- En main propre aux horaires d'ouverture de la commune(1) ;
- Par courrier LRAR à l'adresse de la commune(1).

**4 Instruction du dossier**
La commune(1) va vérifier la complétude du dossier et la conformité du projet au regard du document d'urbanisme applicable.

**5 Affichage sur le terrain**
L'autorisation devra être affichée (visible depuis le domaine public) pendant deux mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux.

*(1) : commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux*

## OBLIGATION DE RECOURS A UN ARCHITECTE

Pour les **permis de construire** et dans les cas suivants :
- Demande déposée par une personne morale (société, association, administration, …) ;
- Construction pour autrui (exemple : vente) ;
- Construction nouvelle, extension ou modification d'une construction, si la surface de plancher(3) totale est supérieure à 150 m².

## CONDITIONS POUR CONSTRUIRE UNE EXTENSION ENTRE 20M² ET 40M² AVEC UNE DP

Conditions cumulatives :
- Le projet porte sur une extension d'une construction existante ;
- L'extension est située en zone U dite « Urbaine » d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- L'extension porte sur une construction existante :
  > Soit qui ne conduit pas l'ensemble des surfaces de la construction à dépasser 150m² de surface de plancher (3) ;
  > Soit lorsque la construction initiale est déjà supérieure à 150 m² de surface de plancher (3).

*(3) : somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment (déductions faites des surfaces des vides et des trémies et des aires de stationnement).*

Création • CCMM • avril 2023 • papier recyclé • crédit image : P. Toussaint

## CONTACT TDLU

**Mail service** : accueil@tdlu.fr
**Standard** : 03 54 95 65 95

**L'accueil téléphonique est ouvert les mardis et vendredis matin de 8h30 à 12h30, les lundis, mercredis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h.**
**Des permanences sont proposées sur rendez-vous à Colombey-les-Belles, Neuves-Maisons et Tantonville.**

*Attention, les informations de ce document ont été adaptées aux enjeux du territoire de Terres de Lorraine Urbanisme Instruction (TDLUi) et sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'application stricte du code de l'urbanisme.*

*Vous trouverez également des renseignements utiles sur le site internet www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème / Logement / Urbanisme / Autorisations d'urbanisme).*

# PETIT GUIDE DE L'URBANISME

Pour les constructions et les travaux portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Déposer sa demande en ligne

# QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

Ces informations sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'application stricte du code de l'urbanisme
Aussi, avant tout travaux, il est conseillé de se rapprocher de la commune(1) ou du centre instructeur pour en vérifier le cadre légal.

**Serre :**
Hauteur ≤ 1,80 m au-dessus du sol : dispensé ou DP(2)
Hauteur > 1,80 m et < 4 m et surface au sol sur une même unité foncière ≤ 2000 m² : DP
Hauteur > 4 m et / ou surface au sol sur une même unité foncière > 2000 m² : PC

**Clôture, portail, portillon :** dispensé ou DP(2)

**Piscine** (auto-portée, semi-enterrée, enterrée) :
Bassin ≤ 10 m², non couvert : dispensé ou DP(2)
Bassin > 10 m² et ≤ 100 m², non couvert : DP
Bassin ≤ 100 m², avec couverture < 1,80 m de haut : DP
Bassin ≤ 100 m², avec couverture ≥ 1,80 m de haut : PC
Bassin > 100 m², avec ou sans couverture : PC

**Panneau photovoltaïque, fenêtre de toit, parabole, réfection de toit :** DP

**Cabane, abri de jardin :**
≤ 5m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

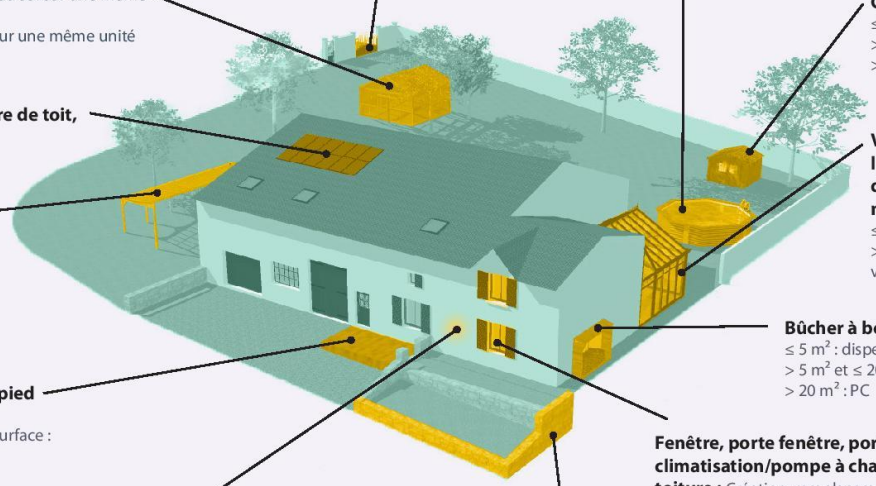

**Construction nouvelle, abri à véhicule, garage isolé, pergola :**
≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

**Véranda, extension de l'habitation, aménagement de combles (si création d'un nouveau plancher) :**
≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC (entre 20 m² et 40 m² voir au dos)

**Bûcher à bois contre façade :**
≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

**Terrasse non couverte de plain-pied** (tout type de matériaux) :
Sans surélévation, quelle que soit la surface : dispensé ou DP(2)
Surélevée ≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
Surélevée > 5 m² et ≤ 20 m² : DP
Surélevée > 20 m² : PC

**Fenêtre, porte fenêtre, porte, volet, marquise, bloc climatisation/pompe à chaleur en façade ou en toiture :** Création, remplacement, mise en peinture : DP

**Ravalement**
Couleur identique : dispensé ou DP(2)
Changement de couleur ou installation d'un bardage : DP

**Mur de soutènement :** dispensé ou DP(2)

**Attention : les travaux dispensés de demande d'urbanisme doivent néanmoins respecter les règles d'urbanisme (sauf art. R.421-5, 6 et 7 du code de l'urbanisme)**

*(1) Commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux ;*
*(2) En « droit commun » le projet est dispensé de demande d'urbanisme, sauf s'il modifie l'aspect extérieur d'une construction ou s'il est situé dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé où il sera soumis à DP. En dehors de ces espaces protégés précités, les clôtures et ravalements peuvent toutefois être soumises à DP par délibération.*
*Il conviendra de vous rapprocher de la commune pour déterminer avec plus de précisions votre situation.*

**DP : Déclaration préalable**
**PC : Permis de construire**

**Mesures contre les logements insalubres.**

Depuis le 7 janvier 2023, la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) a mis en place le permis de louer en vue de s'assurer de la sécurité et la salubrité des logements mis en location. Au démarrage, 11 communes se sont positionnées pour bénéficier de ce dispositif sur des périmètres restreints ou sur l'ensemble du ban communal : Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Maron, Messein, Méréville, Neuves Maisons, Pierreville, Pont-Saint-Vincent, Thélod et Xeuilley.

Après 10 mois d'application, près de 80 permis de louer ont été délivrés. Les visites sont l'occasion d'identifier des travaux à réaliser pour respecter les normes relatives à la sécurité ou à la salubrité, bien souvent de faible ampleur, par exemple : des garde-corps, des rampes, des ajustements sur l'ins tallation électrique et la ventilation.

Ces visites sont aussi l'occasion d' échanger avec les propriétaires bailleurs sur les travaux de rénovation énergétique et leur faire part des aides mobilisables auprès de la CCMM.

Fort de ce constat, plusieurs communes ont souhaité intégrer le dispositif ou faire évoluer leur périmètre à compter du 7 janvier 2024, notamment les communes de Sexey-Aux-Forges et Pulligny et aussi quelques rues supplémentaires à Bainville- sur-Madon, Chavigny et Neuves-Maisons.

Plus d'informations
https://www.cc-mosellemadon.fr/fr/permis-de-louer.html

et auprès de la CCMM 03 83 26 45 00
ou
service-habitat@cc-mosellemadon.fr

**Convention de téléassistance avec l'Association Présence Verte**

La signature de la convention de téléassistance s'est tenue en mairie le mardi 14 novembre entre Mme Laurence Emery, responsable administratif et développement de Présence Verte et M. le Maire ; en présence de Mme Émilie Kanzleiter, de Présence Verte, et M. Dron, conseiller municipal en charge des Aînés.

# Solidarité

Samedi 9 décembre 2023, des Bainvillois et M. le Maire se sont mobilisés pour participer à la marche en faveur du Téléthon…

310 euros ont ainsi été récoltés !

Téléthon

France Services
Proche de vous au quotidien

# Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

L'espace France services de **NEUVES-MAISONS** est là pour vous aider !

Ce guichet unique vous donne accès dans un seul lieu aux principaux organismes de services publics (ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, les Finances publiques, assurance maladie, assurance retraite, Pôle Emploi, CAF, MSA).

**Salle Bernard Perrin - 3 rue du Capitaine Caillon**

**03 83 47 00 65**

**franceservices@neuves-maisons.fr**

**Horaires d'ouverture :**
**Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h**

# Sport

Notre commune a accueilli, le 28 mai 2023, la course **La Pélissier** et le 10 septembre 2023, la course **La Néodomienne Cyclo.**.

ANNE-CLAIRE massage

Besoin de vous relaxer et prendre du temps pour vous ?

Venez profiter des bienfaits d'un massage bien-être

Terpsichore ou d'une séance de Réflexologie Dien Chan.

MASSAGE BIEN ETRE
ET REFLEXOLOGIE FACIALE

80 Rue Carnot
54 550 MAIZIERES

06 12 64 76 69

http://www.anneclairemassage.fr

MULTISERVICES BAINVILLE

AUTO ENTREPRENEUR BATIMENT

4 rue de la Liberté
54550 BAINVILLE SUR MADON

06.19.90.20.85 / 03.83.47.47.75

jean-yves.heller@hotmail.com

entretien, démoussage et rénovation toitures, maçonnerie, peinture, placoplâtre, espaces verts, élagage bardage et terrasse bois

# Cérémonies patriotiques

Le lundi 8 mai 2023, à 11h, la cérémonie rappelant la Victoire du 8 mai 1945, s'est déroulée devant un public qui a répondu présent.

Les enfants de l'école Jacques Callot, encadrés par la directrice Mme Teboul et l'enseignante Mme Marchal, ont expliqué la création du « Chant des Partisans ».

M. le Président des anciens combattants a ensuite prononcé un discours.

M. le Maire a poursuivi en lisant le message officiel du secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants.

Le « Chant des Partisans » a été diffusé et le public l'a interprété.

M. Petit, 4e adjoint et correspondant défense, et M. Baleret, son suppléant, ont alors cité, à tour de rôle, les noms des Bainvillois morts pour la France, au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre d'Indochine.

Une gerbe a ensuite été déposée au pied du monument aux morts par M. le Maire et M. Petit, avec le concours de deux élèves de l'école

Après la minute de silence, la Marseillaise a retenti.

La cérémonie s'est achevée par les remerciements de M. le Maire et M. le Président des anciens combattants au porte-drapeau, M. Lamothe, aux anciens combattants présents et aux Jeunes Sapeurs Pompiers de la caserne de Neuves-Maisons.

Enfin, M. Petit a invité les participants à se rendre dans la salle du conseil, en mairie de Bainville-sur-Madon, pour y partager un verre de l'amitié.

# Cérémonies patriotiques

Le dimanche 1er octobre 2023, la commune de Bainville-sur-Madon a célébré les 100 ans du Monument aux Morts et rendu hommage à un Poilu oublié.

M. le Maire a ainsi accueilli pour l'occasion les officiels :

Mme Bardot, suppléante du député Dominique Potier

Lieutenant-Colonel Bouteloup, délégué militaire départemental adjoint de la Meurthe-et-Moselle

M. Solofrizzo, délégué général du Souvenir Français de Meurthe-et-Moselle

Mme Arroyas, présidente du Comité du Souvenir Français de Pont-Saint-Vincent Neuves-Maisons.

M. Perello, directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victime de Guerre de Meurthe-et-Moselle

Les JSP de la caserne de Neuves-Maisons, au commandement du Capitaine Geronimus, le porte-drapeau, les anciens combattants et leur président Jean-Pierre Georges, ainsi que les élèves de l'École Jacques Callot et leurs maîtresses étaient présents.

Mme Audrey Bardot a fait son discours puis M. le Maire, Benoit Sklepek, a rappelé la genèse du Monument aux Morts de Bainville-sur-Madon ; M. Jean-Pierre Georges et M. Solofrizzo se sont ensuite exprimés.

Mme Laurence Bastien, conseillère municipale, a lu la dernière lettre de son arrière-arrière-grand-père, Henri PETIT, mort au champ d'honneur et dont le nom est inscrit sur le monument aux morts communal.

# Cérémonies patriotiques

Des élèves de l'école Jacques Callot et leurs institutrices, Mmes Teboul, Antoine et Marchal étaient présents ; les enfants ont présenté le parcours militaire d'un Bainvillois mort pour la France et oublié pendant 100 ans ; la commune a fait rajouter son nom sur le monument aux morts fin 2022 : il s'agit d'Emile Girot.

Olivier Petit, 4e adjoint et correspondant défense, a dévoilé le nom d'Emile Girot, avec le concours de deux élèves de l'école Jacques Callot.

Mme Bardot, M. Solofrizzo et Mme Arroyas, en compagnie de deux élèves de l'école Jacques Callot, ont aussi déposé une gerbe devant l'inscription du Poilu oublié.

Le lieutenant-colonel Bouteloup et M. le maire ont aussi procédé à un dépôt de gerbe au pied du monument aux morts, avec deux élèves de l'École Jacques Callot.

Les officiels ont ensuite remercié les JSP de Neuves Maisons, le porte- drapeau, les anciens combattants et les enfants de l'École Jacques Callot.

# Cérémonies patriotiques

M. Petit, au nom de M. le Maire, a invité les participants à prendre le verre de l'amitié à la salle des fêtes, autour de pâtés lorrains préparés par le bar- restaurant "les Ch'tis Lorrains" et de réductions sucrées confectionnées par la boulangerie "Le Fournil des Saveurs".

M. le Maire a aussi remercié M. Lhomel pour sa présence en uniforme de Poilu.

# Cérémonies patriotiques

Le samedi 11 novembre 2023, à 11h, et au monument aux morts, s'est tenue la cérémonie célébrant l'armistice du 11 novembre 1918, en présence d'un public nombreux.

Après le discours d'accueil et de présentation du déroulement de la cérémonie par M. Petit, 4e adjoint et correspondant défense de la commune, les élèves de l'école Jacques Callot, encadrés par la directrice Mme Teboul et l'enseignante Mme Marchal, ont expliqué le Bleuet de France.

M. le Maire a poursuivi en lisant le message officiel du secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants.

Le « Verdun on ne passe pas » a été diffusé.

M. Petit et M. Baleret, son suppléant, ont alors cité, à tour de rôle, les noms des Bainvillois morts pour la France, au cours de la Première Guerre mondiale.

Une gerbe a ensuite été déposée au pied du monument aux morts par M. le Maire et M. Petit, avec le concours de deux élèves de l'école

Après la minute de silence, la Marseillaise a retenti.

La cérémonie s'est achevée par les remerciements de M. le Maire au porte-drapeau, M. Lamothe, aux anciens combattants présents et à M. Lhomel, vêtu en Poilu d'août 1914..

Enfin, M. Petit a invité les participants à se rendre dans la salle du conseil, en mairie de Bainville-sur-Madon, pour y partager un verre de l'amitié.

# Exposition photos animalières

Les vendredi 31 mars, samedi 1er et dimanche 2 avril 2023, Messieurs Georges Barré et Antoine Peultier, les photographes bainvillois, ont présenté leurs photographies animalières à la salle des fêtes de Bainville.

Le vendredi, ils ont même accueilli les élèves de l'école Jacques Callot et M. le Maire, Mme Bardot, suppléante du député Dominique Potier, et M. Petit, ont inauguré l'exposition.

# Escape Game de Pâques

L'Escape Game de Pâques organisé par la commune s'est tenu lundi 10 avril 2023 à l'Espace Loisirs, rue Le Comte. La conseillère municipale Audrey Bar-Peignier est une nouvelle fois à l'origine de cette manifestation destinée aux enfants… Mme Baleret, 1ère adjointe, les conseillers M. Sutter et M. Pierre, M. Baleret, président de RDV à Bainville et des parents bénévoles ont donné de leur temps pour cette belle matinée festive !

Une quarantaine d'enfants est venu à l'Espace Loisirs pour participer à cet escape game dans la joie et la bonne humeur, sous le regard des parents, satisfaits.

A la fin de la matinée, un classement a été effectué par catégorie et une collation a été offerte.

# Fête nationale

Le jeudi 13 juillet 2023, la municipalité de Bainville-sur-Madon a invité les Bainvillois à une soirée festive, à partir de 19h30, à l'Espace Loisirs, rue Le Comte.

Un apéritif, composé de punch lorrain et de softs (jus de pomme, coca-cola, eau), a été offert par la commune à partir de 19h30 !

Les Ch'tis Lorrains ont ensuite proposé pour se restaurer : merguez, chipolatas, saucisses blanches, frites, bières, rosé, soft, granités...

Les enfants ont profité de 2 structures gonflables (de 19h30 à 22h30) sous la surveillance des parents !

Les Atom's ont proposé un répertoire musical varié, avant et après le feu d'artifice qui a illuminé le ciel à 23h.

Près de 500 personnes  se sont déplacées pour cette soirée festive.

# Une vulgarisation des sciences

Le 25 juillet 2023 à 17h30, à la salle des fêtes, l'association Communicasciences et Mme Vicente de Bainville-sur-Madon ont fait découvrir plein de sujets passionnants, sous forme de quiz adapté à tout le monde et à partir de 8/10 ans. Une vulgarisation des sciences !

Un pot de l'amitié a ensuite été offert par la commune à toutes les personnes ayant participé à l'animation !

# Bainville en cartes postales anciennes

# Halloween

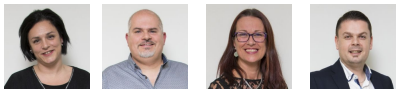

Audrey Bar-Peignier, conseillère municipale, a encore organisé une après-midi et une soirée autour de cette fête d'origine celte et païenne où chacun se déguise en monstre, en squelette, en sorcière... le mardi 31 octobre 2023.

Les enfants ont ainsi bénéficié d'une séance de maquillage et de bricolage dans la salle des fêtes à partir de 15h30.

Puis vers 17h30, enfants et parents ont arpenté les rues de Bainville pour récolter bonbons et friandises auprès des habitants qui leur ont ouvert leur porte.

Et enfin, de retour à la salle des fêtes, la commune de Bainville a offert à tous les participants un pot de l'amitié accompagné d'un buffet salé-sucré aux couleurs d'Halloween (préparé par les Les Ch'tis Lorrains)

# Des producteurs à la salle des fêtes !

Le vendredi 3 novembre 2023, pour la première fois, la commune de Bainville-sur-Madon a accueilli le marché tournant des producteurs de la CCMM, de 17h à 20h..

Un franc succès, les exposants et les habitants en redemandent !

En mars 2024, les producteurs reviendront.

Au cours de la soirée, les visiteurs ont eu l'occasion de deviner le poids de la citrouille (gentiment offerte par M. Jean-Michel Perrin) présentée à l'entrée de la salle des fêtes.

Parmi les 37 participants, M. Nicolas Théate, de Bainville-sur-Madon, est le lauréat de notre concours « poids de la citrouille »... En la soupesant, il a estimé qu'elle faisait 8,4 kg... Il était donc le plus proche car celle-ci pesait 8,8 kg.

Bravo à lui. En récompense la commune lui a remis un colis confectionné par la Ferme de la Faisanderie de Bainville-sur-Madon.

# Saint-Nicolas à l'école !

Le mardi 5 décembre 2023, les enfants ont reçu la visite de Saint Nicolas et de son âne. Des chocolats et des bonhommes brioches, acquises auprès du Fournil des Saveurs, ont été donnés aux enfants par Saint-Nicolas.

La municipalité remercie d'ailleurs vivement M. Bar pour avoir incarné le Saint et M. Gaëtan Dupont pour avoir "géré" l'âne Caramel, qui a pu déguster des carottes offertes par les enfants...

# Repas des aînés et remise des colis !

Dimanche 26 novembre 2023, les Aînés ayant fait le choix de venir pour un repas dansant à la salle des fêtes, ont été accueillis par M. le Maire et une partie des élus.

Le repas a été vivement apprécié et la musique a donné envie à certains de danser.

Courant décembre 2023, les Bainvillois, âgés de 70 ans et plus n'ayant pas participé au repas des Aînés du 26 novembre précédent, se sont vus remettre un colis gourmand des mains des élus de la commune.

# Concours des maisons décorées

Après la visite de l'ensemble des maisons décorées pour les fêtes de la fin d'année, les membres de la commission "Animation" ont sélectionné 3 maisons ; le 21 décembre 2023, M. le Maire et M. Petit se sont ensuite rendus auprès des lauréats afin de leur remettre un colis garni.

Les lauréats sont : M. CREVOISIER 1er ; Mme MARTIN 2ème ; M. et Mme LARRIERE 3ème

# 2024 : Animations et festivités à venir

**Feu d'artifices pour la Fête nationale**
Un feu d'artifices et une animation musicale seront prévus le 13 juillet 2024.

**Soirée musicale et cinéma en plein air**
Comme en 2021 et 2022, la commune va poursuivre cette animation en 2024.

**Exposition photos**
La salle des fêtes va encore accueillir, en 2024 et le temps d'un week-end, une exposition de photos prises par plusieurs photographes.

**Halloween**
Comme en 2022 et 2023, petits et grands pourront fêter Halloween en 2024.

**et d'autres animations à venir…**

## Gîtes ruraux… que dit la loi !

L'actualité de l'été 2023 a mis en évidence des carences dans l'application de la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et en particulier des gîtes.

Dès que la capacité d'accueil d'un gîte atteint 15 personnes (ou plus de 6 mineurs en dehors de leur famille), celui-ci relève de la réglementation ERP.

L'exploitant a alors l'obligation :

- De déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux pour la construction ou la modification de son établissement,
- De demander une autorisation d'ouverture du gîte avant son exploitation,
- De renouveler périodiquement l'autorisation d'exploiter le gîte.

En dessous du seuil ci-dessus énoncé, les établissements sont soumis à la réglementation relative aux habitations.

L'exploitant a l'obligation :

- D'installer des Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF) (obligatoire dans la circulation ou le palier desservant les chambres, recommandé dans chaque chambre),

De respecter l'arrêté du 31 janvier 1986, sans préjudice des dispositions applicables à la date de la construction, et notamment :
- Affichage des consignes de sécurité
- Vérification annuelle des installations électriques, de détection et autres installations techniques
- Entretien des installations techniques
- 1 extincteur à eau pulvérisée de 6 litres à tous les niveaux ou 1 de 9 litres tous les 2 niveaux

La présence de plusieurs gîtes accolés peut induire en erreur les propriétaires quant à la comptabilisation des effectifs et l'application de la réglementation.

Pour qu'un gîte soit considéré comme distinct d'un second, leur isolement doit être conforme au règlement de sécurité incendie à savoir : présence de parois coupe-feu entre les deux gîtes ou alors être séparés par une distance de 5 mètres au moins.

Pour toute information complémentaire, s'adresser en mairie

# Initiatives citoyennes et associatives

Comme chaque année, Familles Rurales, Rendez-vous à Bainville et des Bainvillois proposent des animations… avec le soutien de la mairie.

**Vendredi 24 novembre 2023 à partir de 19h**
**à la salle des fêtes de Bainville sur Madon**

Animations musicales
Buffet de charcuteries et crudités avec 1 verre offert
Fromage / dessert

Renseignements RDV Bainville
14 rue du fort 54550 Bainville sur Madon /06 63 03 51 67
**Places limitées**

L'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

## Les Journées du Patrimoine

Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023

Les membres de Familles Rurales proposent

## Bainville dans nos mémoires

Avec la participation et les témoignages d'habitants du village

Samedi 16 à 20h45 : **Projection son et Lumière sur la vie de Jacques Callot** sur la façade du centre Parisot ancienne maison des Callot.

Dimanche 17 à 10h00 **balade contée** dans le village de Bainville sur un parcours à la redécouverte de lieux qui ont marqué l'histoire des anciens. Rendez-vous place de l'église.

De 13h à 18h **Exposition** à la salle des fêtes de documents et photos des années passées : mise en scène dans des décors rappelant la vie d'autrefois.

**Projection du film** réalisé avec les souvenirs collectés auprès d'habitants du village.

Parcours en autonomie **« sur les traces de nos mémoires »** : avec l'aide d'un plan, parcourez le village à votre rythme. Des QR code vous conteront des histoires et anecdotes sur le village.

Bainville sur Madon

# Vie pratique

## Mairie : Horaires d'ouverture

Ouverture au public

| | |
|---|---|
| Lundi : | 16h30 - 18h30 |
| Mardi : | 9h30 - 11h30 |
| Mercredi : | 16h30 - 18h30 |
| Vendredi : | 9h30 - 11h30 |

**Permanences téléphoniques :**
du lundi au vendredi.
De 10h à 11h45 et de 14h à 15h30
au 03 83 47 07 42

## Commandes groupées

La municipalité a encore choisi de pérenniser le système de **commande groupée de fioul** en partenariat avec la commune de Maizières. Ce dispositif permet aux Bainvillois d'acquérir, à un tarif négocié, un fioul de qualité.

La municipalité souhaite également s'engager dans une démarche de développement durable grâce à la commande groupée de pellets, mode de production d'énergie économique et moderne. Tout comme la commande de fioul, vous avez la possibilité d'**acquérir des sacs de pellets de qualité DIN+**, à tarif négocié.

**Affouages** : La mairie organise chaque année les affouages. (Vente de lots de morceaux de bois de chauffage).

**→ Formulaires disponibles en Mairie**

## Services communaux

Bon calcaire (Gratuit selon modalités)
Location de la salle des fêtes
Location Table et Chaises

→ Formulaires en Mairie et sur internet.

## Coordonnées

**Maire**
maire@bainvillesurmadon.com

**Mairie**
Tél : 03.83.47.07.42
secretariat@bainvillesurmadon.com

**Ecole**
Tél : 03.83.34.70.46
ce.0540205E@ac-nancy-metz.fr

**Garderie / Periscolaire / Bainviloups**
Tél : 03.83.47.94.50
periscolaire@bainvillesurmadon.com

## Associations

**Familles Rurales**
Présidente : Mme BRONNER
03.83.47.30.49 / 06.89.29.94.66
afrbainville@free.fr
http://www.afrbainville.fr/

**RDV Bainville**
Président : M. BALERET
03.83.47.95.47 / 06.63.03.51.67
sfbaleret@gmail.com

**USVM**
Président : M. DUPONT
03.83.47.94.14

**Art et Sport Bainville**
Présidente : Mme JEANNELLE
03 83 47 33 33 (après 18 h)
dom.jeannelle@wanadoo.fr

**Association des Anciens Combattants**
Président : M. GEORGES
acgp.catm.bainvillesurmadon@gmail.com

**Présidents d'associations ?**
**N'hésitez pas à nous contacter.**

# Vie pratique

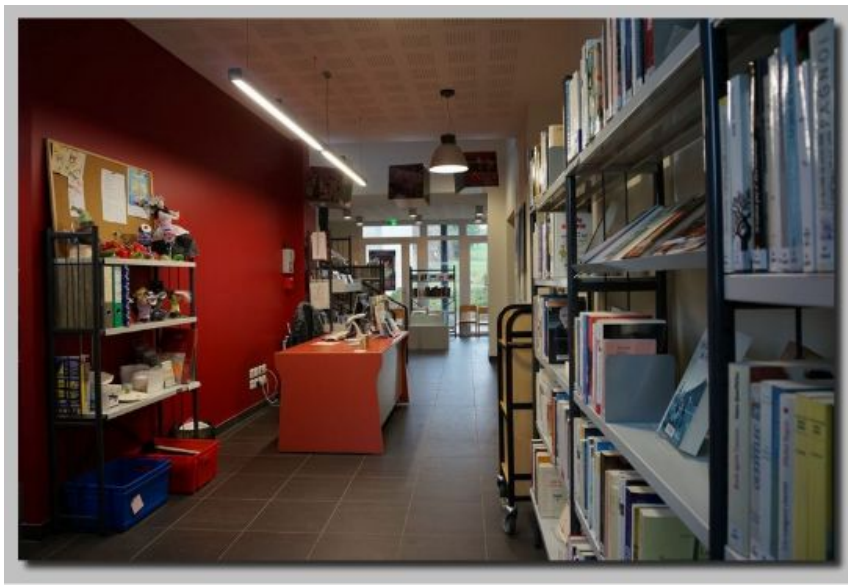

## Médiathèque de Bainville-sur-Madon

120 rue Jacques Callot

54550 Bainville-sur-Madon

Tél : 03 83 52 38 97

Plan d'accès

bib-bainville@cc-mosellemadon.fr

**Horaires d'ouverture :**

- Samedi de 10h - 12h

(Horaires variables durant les vacances scolaires)

## CALENDRIER DES COLLECTES 2024

› Présentez vos bacs ou sacs bordeaux, lorsqu'ils sont pleins, la veille à partir de 19h
› Bac noir avec la poignée côté rue, en bordure de trottoir
› Sac bordeaux déposé à proximité du passage de la benne

**> Collecte toutes les 2 semaines <**

| Maizières<br>Viterne | Bainville-sur-Madon**<br>Neuves-Maisons | Chaligny<br>Chavigny<br>Pont-Saint-Vincent |
|---|---|---|
| **Lundi** | **Mardi** | **Jeudi** |
| 1er*, 15 et 29 janvier | 2, 16 et 30 janvier | 4 et 18 janvier |
| 12 et 26 février | 13 et 27 février | 1er, 15 et 29 février |
| 11 et 25 mars | 12 et 26 mars | 14 et 28 mars |
| 8 et 22 avril | 9 et 23 avril | 11 et 25 avril |
| 6 et **20*** mai | 7 et 21 mai | **9*** et 23 mai |
| 3 et 17 juin | 4 et 18 juin | 6 et 20 juin |
| 1er, 15 et 29 juillet | 2, 16 et 30 juillet | 4 et 18 juillet |
| 12 et 26 août | 13 et 27 août | 1er, **15*** et 29 août |
| 9 et 23 septembre | 10 et 24 septembre | 12 et 26 septembre |
| 7 et 21 octobre | 8 et 22 octobre | 10 et 24 octobre |
| 4 et 18 novembre | 5 et 19 novembre | 7 et 21 novembre |
| 2, 16 et 30 décembre | 3, 17 et 31 décembre | 5 et 19 décembre |
| | | 2 janvier 2025 |

| Marthemont<br>Pierreville<br>Thélod<br>Xeuilley | Frolois<br>Maron<br>Richardménil<br>Sexey-aux-Forges | Flavigny-sur-Moselle<br>Méréville<br>Messein<br>Pulligny |
|---|---|---|
| **Lundi** | **Mardi** | **Jeudi** |
| 8 et 22 janvier | 9 et 23 janvier | 11 et 25 janvier |
| 5 et 19 février | 6 et 20 février | 8 et 22 février |
| 4 et 18 mars | 5 et 19 mars | 7 et 21 mars |
| 1er*, 15 et 29 avril | 2, 16 et 30 avril | 4 et 18 avril |
| 13 et 27 mai | 14 et 28 mai | 2, 16 et 30 mai |
| 10 et 24 juin | 11 et 25 juin | 13 et 27 juin |
| 8 et 22 juillet | 9 et 23 juillet | 11 et 25 juillet |
| 5 et 19 août | 6 et 20 août | 8 et 22 août |
| 2, 16 et 30 septembre | 3 et 17 septembre | 5 et 19 septembre |
| 14 et 28 octobre | 1er, 15 et 29 octobre | 3, 17 et 31 octobre |
| **11*** et 25 novembre | 12 et 26 novembre | 14 et 28 novembre |
| 9 et 23 décembre | 10 et 24 décembre | 12 et 26 décembre |

**** Changement de jour de collecte**

**NOUVEAU**
Accédez aux conteneurs enterrés sur simple demande

Adaptez le volume de votre bac à vos besoins.

Lavez votre bac aussi souvent que nécessaire.

*** Pas de collecte les jours fériés**
> collecte le lendemain du jour ferié

› Présentez vos bacs et sacs, lorsqu'ils sont pleins, la veille à partir de 19h
› Bac jaune avec la poignée côté rue, en bordure de trottoir
› Sac de tri déposé à proximité du passage de la benne

**> Collecte toutes les semaines <**

| Lundi | Mercredi | Vendredi |
|---|---|---|
| Bainville-sur-Madon | Chaligny | Flavigny-sur-Moselle |
| Maizières | Chavigny | Frolois |
| Marthemont** | Maron** | Méréville |
| Pierreville | Neuves-Maisons | Messein |
| Pont-Saint-Vincent | Sexey-aux-Forges** | Richardménil |
| Pulligny | | Viterne** |
| Thélod** | | |
| Xeuilley** | | |

**Pas de rattrapage de collecte les jours fériés sauf :**
**1er mai > collecte vendredi 3 mai // 25 décembre > collecte vendredi 27 décembre**

# La parole aux élus de la liste d'opposition

Conformément à la loi, cet encadré est réservé à l'expression des élus de l'opposition.

Malgré nos sollicitations, nous n'avons pas reçu de réponse de leur part

L'équipe municipale.

Centre "ENTENDRE" de NEUVES MAISONS
1 Rue Jean Jaurès 54230 NEUVES MAISONS
03.83.26.60.01
entendre.neuvesmaisons@gmail.com
https://www.entendre-neuves-maisons.fr
entendre
NOS 5 ENGAGEMENTS
1 CONSEIL
2 QUALITÉ
3 ÉCOUTE
4 GARANTIE
5 SERVICE
Horaires :
Lundi : 9h00/12h00 - 14h00/18h00
Mardi : 9h00/12h00 - 14h00/18h00
Mercredi : 9h00/12h00 - 14h00/18h00
Jeudi : 9h00/12h00 - 14h00/18h00
Vendredi : 9h00/12h00 - 14h00/18h00
Samedi : Fermé
Dimanche : Fermé
Myriam GILLET
Audioprothésiste D.E.
mon audio
mon expert

LA FAISANDERIE
Élevage • Transformation • Restauration • Traiteur • Vente en magasin de produits locaux
(volailles, produits charcutiers, objets de décoration, petits mobiliers...)
La Faisanderie
Restaurant
Service traiteur
Vente en magasin de produits locaux
la ferme de la Faisanderie
CAPS- ESAT & ACI La Faisanderie
Chemin le Comte - 54550 BAINVILLE-SUR-MADON
03 83 47 27 58 - contactlafaisanderie@caps-54-51.com
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Facebook La Ferme de la Faisanderie
Instagram restaurantfaisanderie
caps
Carrefour d'Accompagnement Public Social

Les planeurs de Pont-Saint-Vincent
Vous pouvez voler seul(e) dès 14 ans !
acam54.fr
contact@acam54.fr et 06 48 81 35 37
école de pilotage sur planeur (la meilleure)
et baptêmes sur planeurs biplaces
Réduction de 25%*
sur présentation de ce bon
* Sur votre premier vol
Conditions très avantageuses
pour les moins de 25 ans

# Domaine de loisirs et de détente à 15 minutes de Nancy

## L'AUBERGE DU FORT

HÔTEL | BAR | RESTAURANT

Une cuisine d'exception avec une carte variée, constamment réinventée par nos équipes.
Pensez à l'Auberge du Fort pour l'organisation de votre événement !

L'Auberge du Fort vous propose différents types de chambres pour une nuit insolite et un restaurant avec une terrasse offrant une vue panoramique à plus de 400m d'altitude.

## LE CŒUR DU FORT

RÉCEPTION | MARIAGE | SÉMINAIRE

Le Cœur du Fort regroupe 7 espaces voûtés en pierres apparentes dans un cadre historique atypique.
Particulier ou professionnel, nous vous accompagnons pour toute l'organisation de vos événements !

## LE HANGAR DU FORT

EVENEMENT | SOIREE | SALON

Le Hangar du Fort est un ancien hangar d'aviation de 1500m² rénové permettant d'accueillir tous types d'événements (jusqu'à 2500 personnes).
Soyez séduit par son charme et choisissez le Hangar pour votre événement !

## LE PARC DU FORT

AVENTURES | LOISIRS | SENSATIONS

Partez à la découverte de nos multiples activités intérieurs et extérieurs pour petits et grands !

De quoi vous faire passer un moment ludique en famille ou entre amis !

## LA NATURE DU FORT

ENVIRONNEMENT | ÉCOLOGIE | BIODIVERSITÉ

Amoureux des balades en pleine nature, ou d'histoire, découvrez nos sentiers pédagogique et notre musée 14/18

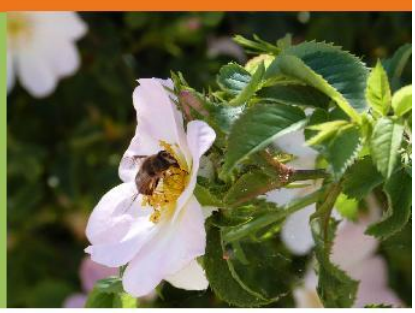

Fort Pélissier

03 83 25 07 07

**Fort Pélissier**
**Bainville sur Madon**

contact@fort-pelissier.com

# 2 magasins pour vos besoins du quotidien, 1 seul esprit de service !

## Carrefour express PULLIGNY

DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS DE 8H À 12H30
TÉL. 03.83.25.01.53

- BOUCHERIE TRADITIONNELLE
- SERVICE TRAITEUR SUR COMMANDE
- PAIN CUIT SUR PLACE
- GAZ
- VIN+BIÈRES AU FRAIS
- MONDIAL RELAY
- LIVRAISON À DOMICILE
- deliveroo

*Nos services en plus :*

- PRESSE
- RELAIS COLIS
- chronopost
- RETRAIT D'ESPÈCES EN CAISSE
- PAIEMENT DE PROXIMITÉ (impôts et taxes)
- CARTE PÊCHE
- FDJ
- PMU

## Carrefour city NEUVES-MAISONS

DU LUNDI AU SAMEDI DE 7H À 22H
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS DE 8H À 13H
TÉL. 03.83.47.21.31

- LIVRAISON À DOMICILE
- deliveroo
- MONDIAL RELAY
- GAZ
- PAIN CUIT SUR PLACE

*Disponible dans vos 2 magasins !*

**DEMANDEZ VOTRE CARTE DE FIDÉLITÉ**

Valable jusqu'au 16 mars 2023

Carrefour express PULLIGNY

**5€ DE REMISE IMMÉDIATE***

dès 20€ d'achats sur tout le magasin

*Offre non cumulable, valable en une seule fois sur présentation de ce coupon en caisse uniquement dans votre **Carrefour Express Pulligny**. Hors presse, livres et alcools. Il ne sera procédé à aucun remboursement total ou partiel de ce bon. Aucune photocopie ne sera acceptée.

3 276559 998380

Valable jusqu'au 16 mars 2023

Carrefour city NEUVES-MAISONS

**5€ DE REMISE IMMÉDIATE***

dès 20€ d'achats sur tout le magasin

*Offre non cumulable, valable en une seule fois sur présentation de ce coupon en caisse uniquement dans votre **Carrefour City Neuves-Maisons**. Hors presse, livres et alcools. Il ne sera procédé à aucun remboursement total ou partiel de ce bon. Aucune photocopie ne sera acceptée.

3 276559 998380

# Mes notes

# Mes notes

# Résidence Marguerite

RÉSIDENCE SERVICES POUR SENIORS

**34 appartements** équipés à louer de **33m² à 85m²**

**T1, T2 ou T3** avec balcon ou jardin

sur **8000m²** de terrain dans un cadre champêtre

À 20 min de Nancy et Toul • 5 min de Neuves-Maisons et Ludres • 10 min des zones commerciales

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATION

**06 74 32 99 62**

www.residencemarguerite.fr

SAFTI

IMMOBILIER

Elodie MILLER

06 10 26 61 52

elodie.miller@safti.fr


**VOUS SOUHAITEZ VENDRE, ACHETER UN BIEN IMMOBILIER : MAISON, APPARTEMENT OU TERRAIN ?**

**UNE RÉELLE EXPERTISE SUR LES PRIX DE NOTRE SECTEUR**

**UN SUIVI RÉGULIER ET DES CONSEILS PERSONNALISÉS**

**ESTIMATION GRATUITE**